

La Ville déclenche son protocole Canicule

Le Département de l'Allier passe en Vigilance orange. La Ville de Montluçon a déclenché son protocole Canicule.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, les personnes qui souhaitent pouvoir bénéficier d'actions de prévention (appels quotidiens) ou inscrire un de leur proche peuvent dès aujourd'hui se faire connaître en téléphonant au **04 70 09 79 37, service Animation et Vie Sociale** ; ou s'inscrire directement sur le site de la Ville de Montluçon [via le formulaire](#).

Le club Ambroise Croizat situé 12 rue Mazagran, accueille du lundi au vendredi de 14h à 17h les adultes vulnérables, isolés ou en situation de handicap qui souhaiteraient bénéficier d'un espace rafraîchi lors des périodes caniculaires.

Nous invitons les personnes à suivre les bons gestes en cas de fortes chaleurs et à profiter des espaces frais ou ombragés proches de chez eux :

- o Les centres commerciaux et les sites climatisés de la municipalité comme la Cité administrative et le MUPOP
- o Les sites extérieurs ombragés en privilégiant les sorties matinales ou en début de soirées : le parc Wilson, le parc Saint-Jean, le jardin Neillot (Marais), le parc des Étourneaux (Bien Assis), l'étang de Sault, le jardin Breda ou encore le bike park (Nerdre).

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr